

LES +

- Une prise en charge sous 48h
- Un suivi personnalisé
- Un interlocuteur unique

Formalités CFE

Effectuez en toute tranquillité les formalités liées à votre entreprise grâce à l'Espace Formalités de la CCI Reims-Epernay.

Objectifs

- Faciliter et simplifier vos formalités relatives au RCS.
- Bénéficier d'une assistance sur mesure.
- Avoir la garantie d'un dossier conforme.
- Avoir une assistante à votre écoute.

Prestations

Deux solutions vous sont proposées :

Constituez seul votre dossier

- Remise des documents.
- Réception (par voie postale ou dépôt) de votre dossier et contrôle formel.
- Enregistrement du dossier complété par vos soins.
- Envoi du récépissé par courrier.
- Transmission aux organismes destinataires.

Bénéficiez de la prestation Service +

- Diagnostic personnalisé de votre dossier en fonction de votre situation pour optimiser les formalités à réaliser.
- Information sur les activités réglementées.
- Remise d'une liste personnalisée des pièces justificatives à fournir avec certains modèles.
- Analyse de votre dossier lors d'un RDV en examinant la conformité des pièces et en effectuant le contrôle de cohérence des informations déclarées.
- Saisie de votre déclaration et vous repartez avec votre récépissé de dépôt et dans certains cas votre numéro SIREN provisoire.
- Suivi de votre dossier en cas de difficulté, le conseiller reste votre interlocuteur pour votre formalité.

* Cette prestation ne comprend aucune rédaction d'acte juridique



Public concerné

Créateurs, repreneurs et entreprises

Tarif

Formalité facturée 60 €.

(Hors frais dûs au Greffe et carte de commerçant ambulant).

Chiffres-clés

En 2013, 3 673 dossiers traités par le RCS,
113 cartes de commerçants ambulants délivrées,
257 demandes ACCRE traitées.


Où nous trouver ?

5 rue des Marmouzets à Reims
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Renseignements et inscriptions :

Espace Formalités : 03 26 50 62 05
ou cfe@reims.cci.fr

Retrouvez toute l'offre de la CCI sur :
www.reims.cci.fr

 **Un assistant
Formalités de
la CCI Reims-Epernay
vous informe
et traite votre dossier.**

L'Espace Formalités facilite vos formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez inscrire, modifier ou radier votre entreprise ?

Si je décide de prendre la prestation Service +, que faites-vous concrètement pour moi ?

On vous reçoit sur rendez-vous pour vous expliquer le montage du dossier.
On vous remet des modèles types d'annonces légales, de non condamnation pénale...
Vous n'avez pas d'imprimé à compléter.
On peut faire un précontrôle du dossier avant de nous le déposer lors d'un rendez-vous.
On traite le dossier devant vous et vous repartez avec le récépissé de dépôt.
Le cas échéant, on traite votre dossier ACCRE.
On vous assure un suivi en cas de difficulté liée à la formalité.
Attention : on ne rédige pas d'acte juridique.

Pour l'inscription de mon entreprise, quand vais-je obtenir mon numéro SIREN ?

Lors de votre inscription au RCS, votre assistant Formalités vous délivre - dans la plupart des cas - le numéro SIREN associé à votre entreprise.

Je veux vendre mes produits sur les marchés, foires... comment obtenir ma carte de commerçant ambulant ?

Votre assistant Formalités est votre interlocuteur unique pour traiter votre demande de carte de commerçant ambulant nécessaire à votre activité de vente sur les marchés, foires, lors d'une fête ou dans la rue.
Elle est valable 4 ans.

Pour en savoir plus ?

www.reims.cci.fr, rubrique « Développement de votre entreprise » > « Gérer vos formalités » > « CFE ».

Où nous trouver ?

5 rue des Marmouzets à Reims
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Renseignements et inscriptions :
Espace Formalités : 03 26 50 62 05
ou cfe@reims.cci.fr

Retrouvez toute l'offre de la CCI sur :
www.reims.cci.fr